

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 19 NOVEMBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

M. HELMER E. (excusé), MM. HERRLE, WINLING, PREVOT, Mme GESANG,
MM. KOPF, représentés respectivement par MM. HELMER A., VOGEL,
Mme WINCKEL, M. FEIG, Mme GEMUND.
MM. WEISHAAR, STEINER, GOETZ, ZINCK, SIBLER, (excusés), M. KOPF.

DEL. N° 142a/2001

**OBJET : CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE TRANSFRONTALIER DU
FLECKENSTEIN**

**AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE
D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE TRANSFRONTALIER DU FLECKENSTEIN**

- VU l'avis favorable de la Commission d'ouverture de plis du 19 novembre 2001
- VU l'avancement des travaux d'aménagement du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein
- CONSIDERANT les marchés d'appels d'offres ouverts 2001/05 à 2001/20 attribués par la commission d'appel d'offres du notifiés en date du 7 juin 2001.

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

. approuve les avenants n° 1 se rapportant aux lots n° 2001/05, 2001/06, 2001/07, 2001/09, 2001/10, 2001/11, 2001/12, 2001/13, 2001/15 et 2001/20 relatifs aux travaux d'aménagement du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein selon les propositions de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2001 pour des montants respectifs de :

2001/05 : VRD : augmentation de 3 442,38 Euros TTC

2001/06 : gros œuvre : augmentation de 25 605,70 Euros TTC

2001/07 : couverture : augmentation de 1 846,62 Euros TTC

2001/09 : menuiserie extérieure : augmentation de 2 659 Euros TTC

2001/10 : serrurerie : augmentation de 1 726,65 Euros TTC

2001/11 : menuiserie intérieure : augmentation de 1 013,75 Euros TTC

2001/12 : plâtrerie, cloisons : augmentation de 16 756,65 Euros TTC

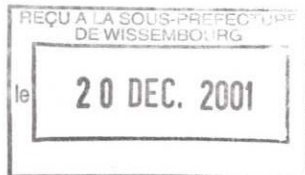
2001/13 : revêtements de sol : augmentation de 7 121,82 Euros TTC

2001/15 : peintures : diminution de 7 822,22 Euros TTC

2001/20 : mobiliers : diminution de 3 610,11 Euros TTC

. autorise le Président à signer les avenants aux marchés précités et tous documents y afférents.

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 17 décembre 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.